

CHAPITRE 3 - POLITIQUE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

3. POLITIQUE SUR LES ÉTATS FINANCIERS.....2

3. POLITIQUE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

1. Date d'entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 1^{er} avril 2001.

2. Objectif

La présente politique a pour objectif de décrire les états financiers que le SCC doit produire pour se conformer aux exigences des organismes centraux à l'égard de la comptabilité d'exercice.

Il convient de noter que toute exigence établie à ce chapitre par des dispositions législatives a préséance sur celles définies dans la présente politique.

3. Définitions

L'**actif financier** représente les avoirs disponibles à la fin d'une période comptable qui peuvent être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités, comme les liquidités, les comptes débiteurs et les charges payées d'avance.

L'**actif/passif net** est la différence entre l'actif et le passif.

L'**actif non financier** représente les avoirs acquis, immobilisés ou mis en valeur qui ne peuvent pas normalement être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités futures, et qui ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités. La durée de vie de ces avoirs dépasse habituellement une période comptable et ils peuvent être consommés dans le cours normal des activités.

Le **net à payer du gouvernement** représente le total net de tous les comptes de rapprochement des entrées de fonds du receveur général (RG), c'est-à-dire les paiements moins les dépôts. Ce compte est fermé, correspond à l'actif/passif net et exclut les comptes bancaires ministériels, la petite caisse et les autres types d'avances.

4. Portée

La présente politique s'applique à tous les gestionnaires, à tout le personnel financier et à tous les autres employés du SCC qui préparent les états financiers de l'organisme.

5. Énoncé et exigences de la politique

Le SCC produit chaque année des états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au modèle établi par la Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et des organismes.

Les états financiers du SCC sont préparés pour le 15 juin de chaque exercice et signés par le commissaire et le commissaire adjoint, Services corporatifs.

Les états financiers du SCC sont intégrés dans les *Rapports sur les plans et les priorités* de l'organisme et soumis au receveur général et au Conseil du Trésor aux dates prescrites.

Les états financiers de l'organisme, tels qu'ils sont énoncés à l'annexe A, comprennent ce qui suit :

Énoncé de responsabilité de la direction

État de la situation financière

État des résultats d'exploitation

État de l'évolution de la situation financière

Notes et tableaux afférents aux états financiers

Les états financiers de l'organisme contiennent toutes les opérations du SCC et de CORCAN. Toutefois, toutes les opérations comportant un achat et/ou une vente entre le SCC et CORCAN sont éliminées des états financiers consolidés du SCC de sorte que ces derniers reflètent les opérations financières du Service à titre d'entité comptable.

CORCAN prépare des états financiers établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comme l'exige le receveur général, afin qu'ils soient publiés dans les états financiers du gouvernement – voir l'annexe B. Ces états financiers incluent tous les coûts attribuables aux activités, y compris les services fournis sans frais par d'autres ministères, comme les services de locaux, les services juridiques du ministère de la Justice et les coûts du personnel. Tous ces coûts ne doivent pas paraître dans les balances de vérification du Système central de gestion et de rapports financiers (SCGRF) soumises au receveur général.

Un état de la situation financière et un état des résultats d'exploitation sont préparés chaque année par secteur d'activité, région et centre de responsabilité – voir l'annexe C. Des rapports sont soumis aux services financiers des régions afin de leur permettre de préparer ces états financiers.

Deux concepts de comptabilité importants doivent être respectés pendant la préparation et la présentation des états financiers :

- la primauté de la substance sur la forme;
- l'importance relative.

Primauté de la substance sur la forme

Les états financiers doivent présenter la substance économique des opérations et des événements, même si leur forme juridique porterait à les traiter autrement. Les ministères doivent s'assurer que les opérations et les événements qui les concernent soient présentés dans les états financiers d'une manière qui soit conforme aux opérations et aux événements qui les sous-tendent. Par exemple, la location d'une immobilisation est souvent en substance une acquisition faite par l'entremise d'un prêt. Ce genre de situation doit être considéré comme l'acquisition d'une immobilisation et la création d'une dette.

Importance relative

La présente section doit être lue avec le chapitre sur le cadre comptable du présent manuel ainsi que le chapitre SP 1500 et de la Norme comptable 2.2 du Conseil du Trésor.

L'importance relative est le terme utilisé pour décrire l'importance des états financiers comme source d'information pour la prise de décisions. Un élément d'information, ou un ensemble d'éléments d'information, a une importance relative si son omission, sa non-divulgaration ou son inexactitude peut induire en erreur ceux qui l'utilisent au moment de faire une évaluation ou de prendre une décision.

L'application du concept de l'importance relative exige que la personne qui prépare les états financiers songe autant aux facteurs qualitatifs que quantitatifs et qu'elle fasse preuve de jugement professionnel pour divulguer l'information financière.

Il est à noter que les renseignements particuliers des états financiers annuels requis par une disposition législative doivent être déclarés, quel qu'en soit le montant.

6. Modalités d'application

Les gestionnaires de budget doivent coder leurs dépenses conformément aux politiques et aux méthodes de la comptabilité d'exercice établies par le SCC.

L'annexe E contient la liste des codes des articles d'exécution du SCC qui doivent servir aux opérations d'achat et de vente avec CORCAN. Au moment du recouvrement des frais de CORCAN, l'article d'exécution d'origine est crédité.

Lorsqu'elle prépare les états financiers consolidés, la Comptabilité corporative doit éliminer toutes les opérations d'achat et de vente entre le SCC et CORCAN.

CORCAN doit soumettre au SCC une balance de vérification mensuelle qui est combinée à celle du Service, de façon à produire la balance de vérification consolidée du SCC.

Pour les périodes P01 à P12, la Comptabilité corporative, AC, soumet la balance de vérification au SCGRF dans les cinq jours ouvrables suivant la fin du mois. Dans des circonstances exceptionnelles, si des corrections sont nécessaires, le SCC soumet une balance de vérification corrigée dans les sept jours ouvrables suivant la fin du mois.

À la fin de l'exercice, les centres de responsabilité/régions sont tenus de fournir des renseignements et/ou de passer des écritures de rajustement, conformément aux procédures de fin d'exercice établies par la Comptabilité corporative, AC. Il est essentiel de respecter le calendrier établi afin de permettre au SCC de respecter les échéances prescrites par les organismes centraux.

La Note 2g) exige que le SCC rende compte de la valeur estimative des services rendus sans frais par d'autres ministères. La Comptabilité corporative, AC, doit communiquer avec les autres ministères/gestionnaires responsables pour obtenir la valeur de ces services. De même, CORCAN est tenu d'indiquer, dans un tableau afférent aux états financiers, tous les services du genre reçus. CORCAN doit inscrire ces montants dans ses états financiers et la Comptabilité corporative doit éliminer ces inscriptions quand elle prépare des états financiers consolidés.

La Comptabilité corporative utilise la balance de vérification finale de fin d'exercice et l'information fournie par les régions pour préparer les états financiers de l'organisme. L'annexe D (**à venir**) comporte un tableau illustrant le lien entre les comptes de rapports financiers (CRF) dans les états financiers et les codes du SCC.

7. États financiers du SCC

Les états financiers de l'organisme comportent ce qui suit :

Énoncé de responsabilité de la direction

Ce rapport, signé par le commissaire et l'agent principal des finances, confirme la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers et des procédés employés pour les produire. Cette déclaration reconnaît la responsabilité de la direction, au moins en ce qui concerne :

- a) la préparation et la présentation des états financiers, y compris la responsabilité des jugements comptables et des estimations importants
- b) la préparation et la présentation des notes et des tableaux ainsi que la conformité de ces documents avec le corps des états financiers;
- c) l'existence de contrôles internes par rapport au processus de production des rapports financiers, afin de donner l'assurance raisonnable que l'information produite est pertinente et fiable.

État de la situation financière

Cet état présente la situation financière du SCC sur les plans de l'actif, du passif, et de l'actif net ou du passif à la fin de la période comptable, et permet aux utilisateurs d'évaluer la situation de l'entité à une date précise. Dans les renseignements déclarés par le SCC, l'actif est classé comme étant financier ou non financier.

L'état de la situation financière devrait représenter une comparaison des montants de la période courante à ceux de la même période de l'exercice précédent. Pour l'exercice 2001-2002, le SCC n'est pas tenu d'indiquer les montants réels des années antérieures.

État des résultats d'exploitation

Cet état présente les résultats financiers des activités du SCC pour l'exercice financier. On y indique les recettes et les dépenses ainsi que les résultats d'exploitation selon la méthode de comptabilité axée sur les charges énoncée au paragraphe 1500 du Manuel du CCSP.

L'état des résultats d'exploitation devrait être une comparaison entre les montants de la période courante et ceux de la période précédente de même qu'une comparaison avec le plan financier exprimé dans les états financiers pro forma de l'organisme qui seraient préparés selon la même base que celle employée pour déclarer les résultats. Pour l'exercice 2001-2002, le SCC n'est pas tenu d'indiquer les montants des résultats réels des années antérieures.

État de l'évolution de la situation financière

Cet état présente des renseignements sur les activités de fonctionnement et de placement du SCC et sur l'effet de ces activités sur les mouvements de trésorerie. La plupart des ministères et des organismes ne financent pas directement leurs activités. Le ministère des Finances est responsable du financement des activités du gouvernement. Par conséquent, les activités de financement ne sont pas incluses dans l'état des mouvements de trésorerie du SCC ci-joint.

Le SCC devrait savoir que le net à payer du gouvernement, indiqué dans cet état, et l'actif/passif net, de l'état de la situation financière, doit correspondre au total des comptes de contrôle de rapprochement des entrées de caisse du receveur général.

Les comptes de contrôle du SCC comprennent les suivants :

- 61053 Compte de contrôle des paiements - SCC
- 62053 Compte de contrôle des dépôts - SCC
- 63053 Compte de contrôle de la paye - SCC
- 64053 Compte de contrôle des débits des RI - SCC
- 65053 Compte de contrôle des crédits des RI - SCC

- 66053 Compte de contrôle des paiements - dollars US - SCC
- 67053 Compte de contrôle des paiements - Autres devises - SCC
- 68053 Compte de contrôle des paiements - Remboursement des CPM et CSN - SCC
- 69053 Compte de contrôle des dépôts en devises - SCC

Notes et tableaux afférents aux états financiers

Les notes et tableaux complémentaires aux états financiers fournissent des renseignements plus détaillés que ce qu'il est possible ou souhaitable d'inclure dans le corps des états financiers. Ces notes et tableaux font partie intégrante des états financiers et sont assujettis aux mêmes exigences en matière de vérification que les états financiers mêmes. Ils servent à clarifier ou à préciser des postes des états financiers et ils ont la même valeur que si l'information figurait dans le corps même de l'état financier. Ils ne sauraient, cependant, se substituer à un traitement et à une présentation comptable adéquate.

Les notes aux états financiers indiquent aussi les conventions comptables utilisées. Il est essentiel pour la compréhension et l'interprétation des états financiers à usage général d'informer le lecteur des conventions comptables sur lesquelles les états s'appuient. Ces conventions présentent habituellement une description de l'entité comptable, toutes les dispositions législatives aux termes desquelles les états financiers sont préparés, la méthode comptable, les méthodes d'estimation et les conventions comptables détaillées utilisées.

Les tableaux présentent une ventilation plus détaillée des soldes des principaux postes exposés dans le corps des états financiers en réponse aux besoins des utilisateurs. On inclut de tels tableaux à l'égard de sujets importants ou d'opérations de montants élevés. Dans tous les cas, on ne devrait avoir recours aux notes et aux tableaux que pour divulguer l'information additionnelle ayant une importance certaine.

8. Documents de référence

Secrétariat du Conseil du Trésor, Norme comptable 2.1 du Conseil du Trésor, 28 décembre 2000

Secrétariat du Conseil du Trésor, Protocole de transition à la comptabilité d'exercice – Mise à jour 2000-2001, nov. 2000

Manuel du Conseil de la comptabilité du secteur public (CCSP), ch. 1500

Manuel du Conseil de la comptabilité du secteur public (CCSP), ch. 1400

Manuel du Conseil de la comptabilité du secteur public (CCSP), ch. 2100

Manuel du Conseil de la comptabilité du secteur public (CCSP), ch. 2400

Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), ch. 1000

Service correctionnel du Canada

États financiers

Exercice se terminant le 31 mars XXXX

Annexe A

Table des matières

Énoncé de responsabilité de la direction

État de la situation financière

État des résultats d'exploitation

État de l'évolution de la situation financière

Notes

1. Autorisations et objectifs
2. Sommaire des principales conventions comptables
2. Changements apportés aux conventions comptables
3. Passif éventuel
4. Incertitude de l'évaluation
5. Opérations entre entités apparentées

Tableaux

- | | |
|------------|--|
| Tableau 1 | - Débiteurs (moins provisions) |
| Tableau 2 | - Prêts, placements et avances (moins provisions) |
| Tableau 3 | - Paiements anticipés |
| Tableau 4 | - Immobilisations |
| Tableau 5 | - Baux de location-acquisition |
| Tableau 6 | - Produit comptabilisé d'avance |
| Tableau 7 | - Autre passif |
| Tableau 8 | - Actif/passif net |
| Tableau 9 | - Recettes |
| Tableau 10 | - Dépenses |
| Tableau 11 | - Engagements |
| Tableau 12 | - Provenance et affectation des autorisations (crédits parlementaires) |
| Tableau 13 | - Rapprochement entre les résultats nets et l'utilisation des crédits |
| Tableau 14 | - Sommaire des opérations entre entités apparentées éliminées |

Annexe A

Service correctionnel du Canada

Énoncé de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier terminé le 31 mars xxxx et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de l'organisme.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certains actifs, obligations et dépenses ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient aussi être consultés en se référant aux normes comptables décrites dans les notes.

La direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs ministériels et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements et conformément aux politiques et exigences législatives de l'organisme. La direction bénéficie aussi du soutien de services de vérification interne.

S'il y a lieu, ajouter : Les opérations et les états financiers de l'organisme ont été vérifiés par le *vérificateur général du Canada, le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, ou la société _____, (selon le cas).*

Nom, Commissaire
Ottawa, Canada
Date

Nom, Agent principal des finances

Annexe A

Service correctionnel du Canada
État de la situation financière (non vérifié)
 au 31 mars xxxx
 (en milliers de dollars)

	Exercice actuel Réal	Exercice précédent Réal
ACTIF		
Actif financier		
Liquidités		
Comptes débiteurs (tableau 1)		
Stocks destinés à la revente		
Prêts, placements et avances (tableau 2)		
Total de l'actif financier	_____	_____
Actif non financier		
Charges payées d'avance (tableau 3)		
Stocks non destinés à la revente		
Immobilisations (tableau 4)		
Total de l'actif non financier	_____	_____
Total de l'actif	_____	_____
PASSIF		
Créditeurs et passif éventuel		
Provisions pour avantages sociaux		
Baux de location-acquisition (tableau 5)		
Produit comptabilisé d'avance (tableau 6)		
Autre passif (tableau 7)		
Total du passif	_____	_____
ACTIF/PASSIF NET (tableau 8)	_____	_____
Total	_____	_____
Éventualités (note 2)		
Engagements (tableau 11)		

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Service correctionnel du Canada
État des résultats d'exploitation (non vérifié)
 pour l'exercice se terminant le 31 mars, xxxx
 (en milliers de dollars)

	Exercice actuel		Exercice précédent
	Prévisions	Réel	Réel
Recettes (tableau 9)			
Prise en charge			
Garde			
Réinsertion sociale			
Gestion générale			
Total des recettes	_____	_____	_____
Dépenses (tableau 10)			
Prise en charge			
Garde			
Réinsertion sociale			
Gestion générale			
Total des dépenses	_____	_____	_____
Résultats nets d'exploitation			
Autres recettes (tableau 9)			
Autres dépenses (tableau 10)	_____	_____	_____
Résultats nets	_____	_____	_____
Actif/passif net au début de l'exercice			
Net à payer du gouvernement	_____	_____	_____
Actif/passif net, à la fin de l'exercice	_____	_____	_____

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Annexe A

Service correctionnel du Canada
État de l'évolution de la situation financière (non vérifié)
 pour l'exercice se terminant le 31 mars, xxxx
 (en milliers de dollars)

	Exercice actuel	Exercice précédent
Activités de fonctionnement		
Résultats nets		
Articles hors caisse inclus dans les résultats nets		
Amortissement des immobilisations		
Gains sur aliénation d'immobilisations		
Rajustements provenant de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) du passif		
Évolution des liquidités, des comptes débiteurs, des paiements anticipés des stocks, des charges payées d'avance et des charges reportées		
Besoins de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	_____	_____
Activités de placement		
Acquisitions nettes d'immobilisations		
Augmentation (diminution) des prêts, placements et avances		
Net à payer du gouvernement	_____	_____

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Annexe A

Notes afférente aux états financiers (non vérifiés) pour l'exercice se terminant le 31 mars xxxx

1. Autorisations et objectifs

Le cadre constitutionnel et législatif que suit le Service correctionnel du Canada (SCC) est établi par : la *Loi constitutionnelle de 1982* et la *Loi sur le système correctionnel et la mise sous condition* (LSCMLC).

La mission du SCC est la suivante : en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, le SCC contribue à la promotion de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

2. Sommaire des principales conventions comptables

- a) Ces états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. La source principale de ces principes comptables réside dans les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice à l'échelle ministérielle est un processus évolutif et que l'on ne présente pas à l'heure actuelle l'intégralité de l'actif, du passif et des dépenses à l'échelle des ministères. Vu sous cet angle, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Les notes complémentaires présentent plus de détails et devraient être lues attentivement. Tous les éléments d'actif, de passif et de dépenses sont consolidés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada.
- b) Crédits parlementaires – le ministère (l'organisme) est surtout financé par le biais de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis au ministère (à l'organisme) ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus dans les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'état des résultats d'exploitation et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. Le tableau 12 présente de l'information au sujet de la source et de l'utilisation des crédits, tandis que le tableau 13 établit un rapprochement général entre les deux types de rapports financiers.

Annexe A

- c) Entité comptable – l'entité comptable est le Service correctionnel du Canada et comprend le Fonds renouvelable CORCAN.
- d) Tous les ministères, les organismes et les établissements publics ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations interministérielles.
- e) Méthode des rapports financiers – les opérations relatives aux recettes et aux dépenses ainsi que tous les comptes d'actif ou de passif connexes entre CORCAN et le SCC ont été éliminés.
- f) Recettes – celles-ci sont comptabilisées dans l'exercice où les opérations ou faits sous-jacents sont survenus. Les recettes déjà encaissées mais non réalisées sont divulguées dans le tableau 6 – Produit à comptabiliser d'avance.
- g) Dépenses – les dépenses sont consignées dans l'exercice où sont survenus les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :
- Les subventions sont constatées dans l'exercice au cours duquel le paiement est dû ou au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.
 - Les contributions sont constatées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.
 - Les indemnités de départ des employés sont portées aux dépenses du SCC à mesure qu'elles sont versées. Aucune somme estimative n'est constatée à l'échelle ministérielle. La comptabilisation de ces avantages a lieu dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
 - Les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux dépenses dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert.
 - Les cotisations aux régimes de pensions sont constatées dans l'exercice où ces cotisations sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres du ministère mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
 - Le passif environnemental éventuel n'est pas constaté dans les livres du ministère mais plutôt dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

Annexe A

- Les services reçus gratuitement d'autres ministères ne sont pas consignés comme des dépenses de fonctionnement. Le SCC doit inclure les estimations des montants visés. Parmi les plus importants services de ce genre, on retrouve les suivants :
 - les services de locaux et les services bancaires offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
 - la part de l'employeur des primes et des coûts d'assurance des employés, défrayée par le Secrétariat du Conseil du Trésor;
 - la protection assurée par les lois sur les accidents du travail, défrayée par Développement des ressources humaines Canada;
 - les frais salariaux et les coûts connexes des services juridiques dispensés par le ministère de la Justice;
les services de vérification du Bureau du vérificateur général, etc.
- h) Débiteurs – les débiteurs sont consignés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs incertains.
- i) Les stocks destinés à la revente sont évalués comme suit : les travaux en cours, au coût normalisé; les matières premières, au prix coûtant. Le cumul de tous les stocks du SCC est jugé négligeable à cet effet.
- j) Provisions pour prêts, placements et avances – sauf pour les prêts se rapportant à des contributions remboursables, les provisions relatives à la recouvrabilité, aux conditions très avantageuses et au risque de perte ne sont pas comptabilisées dans les états financiers ministériels. Elles sont plutôt consignées centralement par le Secrétariat du Conseil du Trésor aux fins de leur inclusion dans les états financiers de l'ensemble du gouvernement.
- k) Stocks non destinés à la revente – ces éléments comprennent des pièces de rechange et des fournitures détenues aux fins de la prestation future des programmes et ne sont pas destinés à la revente. Les stocks sont évalués au prix coûtant.

Annexe A

- l) Immobilisations – tous les éléments d’actif considérés comme des immobilisations suivant les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ainsi que les améliorations locatives dont le coût initial est d’au moins 10 000 \$ sont comptabilisés selon leur coût d’achat. Les écritures des logiciels et des améliorations locatives ont été faits prospectivement pour le 1^{er} avril 2001. Les immobilisations n’incluent pas les biens incorporels, les œuvres d’art, les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les éléments d’actif se trouvant dans des réserves indiennes, ni les collections des musées. Les immobilisations sont amorties selon une méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l’immobilisation, comme suit :

Catégorie d’élément d’actif	Période d’amortissement
Immeubles	25 à 40 ans
Machines et matériel	3 à 10 ans
Travaux et infrastructure	20 à 25 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Véhicules automobiles	5 à 10 ans
Aéronefs	20 ans
Améliorations locatives	moindre de la durée de vie utile ou de la durée du bail

- m) Opérations en devises – les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars.

3. Changements apportés aux conventions comptables

Auparavant, le SCC préparait ses résultats financiers en fonction de la source et de l’utilisation des crédits. Pour la première fois, il a préparé des états financiers comprenant un état de la situation financière, un état des résultats d’exploitation et un état de l’évolution de la situation financière, selon la méthode de la comptabilité d’exercice intégrale. Il n’est ni pratique ni possible pour le SCC de donner des montants comparatifs, car l’information n’est pas disponible et il serait impossible de préciser dans une certaine mesure des estimations des années précédentes.

Annexe A

4. Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, le SCC est visé par diverses actions en justice. Certaines obligations éventuelles peuvent devenir des obligations réelles, selon que certains événements se réaliseront ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque fort de se produire ou de ne pas se produire, et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est constaté et une charge enregistrée dans les états financiers consolidés du gouvernement. Le passif estimatif n'est pas porté aux états financiers du ministère jusqu'à ce que son montant soit établi avec certitude.

5. Incertitude de l'évaluation

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les recettes et les dépenses consignés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. L'amortissement des immobilisations est l'élément le plus important pour lequel on a eu recours à des estimations.

6. Opérations entre entités apparentées

Le SCC est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les ministères et les sociétés d'État. Il effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles s'appliquant à tous les particuliers et à toutes les entreprises, sauf que certains services déjà énumérés sont offerts gratuitement.

Tableaux

Tableau 1 – Débiteurs (moins provisions)

	Exercice actuel	Exercice précédent
Autres ministères et organismes publics		
Entités externes		
Total		

Tableau 2 – Prêts, placements et avances (moins provisions)

	Exercice actuel	Exercice précédent
13314 Avances à justifier (avances temporaires)		
13315 Avance permanente aux employés		
13319 Autres prêts et avances aux employés		
13392 CAR de la TPS		
13399 Caisse de prêts aux libérés conditionnels		

Tableau 3 – Paiements anticipés

	Exercice actuel	Exercice précédent
14110 Charges payées d'avance		
14299 Charges reportées		

Tableau 4 – Immobilisations

Ce tableau présente, pour chaque grande catégorie d'immobilisations matérielles, appartenant soit à l'État, soit louées :

- a) le coût;
- b) les ajouts pendant l'exercice;
- c) les aliénations pendant l'exercice;
- d) le montant de toute radiation effectuée au cours de l'exercice;
- e) le montant de l'amortissement comptabilisé pour l'exercice;
- f) l'amortissement cumulé;
- g) la valeur comptable nette.

Tableau 5 – Baux de location-acquisition

	Exercice actuel	Exercice précédent
Exercice 1		
Exercice 2		
Exercice 3		
Exercice 4		
Exercice 5		
Par la suite		

Total des versements minimaux de location-acquisition
 Moins : intérêts théoriques
 Solde des obligations au titre des baux de location-acquisition

Tableau 6 – Produit comptabilisé d'avance

	Exercice actuel	Exercice précédent
Ce tableau devrait présenter, conformément aux paragraphes SP 3100.14 à .19 :		
a) une description globale de la nature et de la source de toute restriction externe;		
b) le montant des rentrées de fonds visé par des restrictions, par principale source;		
c) le solde du produit comptabilisé d'avance attribuable à chaque grande catégorie de restrictions externes et la variation de ce solde.		

Tableau 7 – Autre passif

L'autre passif comprend les montants suivants :

	Exercice actuel	Exercice précédent
21612		
21621		
23223		
Compte provisoire interministériel		
Compte d'attente AM		
Fonds de fiducie des détenus		

Tableau 8 – Actif/passif net

Le gouvernement inclut dans ses recettes et dépenses, les opérations de certains comptes consolidés établis à des fins déterminées. Les lois habilitantes exigent que les recettes de ces comptes soient réservées et que tous paiements ou dépenses connexes soient imputés à aux recettes. Les opérations ne représentent pas un passif auprès de tiers mais font l'objet de restrictions internes selon les fins déterminées. (Voir à ce sujet les paragraphes SP 3100.20 à .26 et le tableau 4.5 des *Comptes publics du Canada* pour 1999-2000). Le SCC n'a pas d'actif restreint.

Tableau 9 – Recettes

	Exercice actuel	Exercice précédent
42312		
42314		
42315		
42319		
42322		
42329		
42411		
42411		
42622		
42711		
Autres recettes non fiscales		
Total		

Tableau 10 – Dépenses

	Exercice actuel	Exercice précédent
Fonctionnement		
Personnel		
Fonctionnement et entretien		
Amortissement		
Pertes découlant de l'aliénation d'immobilisations		
Autres		
Total partiel		
Transferts		
Particuliers		
Autres paliers de gouvernement au Canada		
Industrie		
Autres pays et organisations internationales		
Organismes sans but lucratif		
Autres		
Total partiel		
Total des dépenses		

Tableau 11 – Engagements

De par leur nature, les activités de l'organisme donnent lieu à certains marchés et obligations importants en vertu desquels le SCC s'engage à effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années, lors de la prestation de services ou de la fourniture de biens. Voici les principaux engagements pour lesquels une estimation raisonnable peut être faite :

	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	Exercice 4	Exercice 5	Par la suite
Prêts et avances						
Paiements de transfert						
Acquisition d'immobilisations						
Acquisition d'autres biens et services						
Contrats de location-exploitation						
Autres						
Total						

Tableau 12 – Provenance et affectation des autorisations (crédits parlementaires)

Ce tableau reproduit la section 2 du chapitre 3 du Manuel de procédures des comptes publics. On le préparera en suivant la forme et le contenu indiqués à l'annexe A de ce chapitre.

Tableau 13 – Rapprochement entre les résultats nets et l'utilisation des crédits

Résultats nets	
Rajustements pour les postes sans incidence sur les crédits	
Moins	
Amortissement	
Congés payés	
Autres (préciser si l'élément est important)	

—
—

3. Politique sur les états financiers

Plus	
Provision pour services	
Gains sur aliénation d'immobilisations	
Remboursement des dépenses des exercices précédents	_____

Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits	
Plus	
Acquisition d'immobilisations	
Achat de stocks	
Prêts, placements et avances	_____

Moins	
Rentrées de revenus disponibles	
Produit de la vente de biens excédentaires de l'État	_____

Total des crédits utilisés	_____

Tableau 14 – Sommaire des opérations entre entités apparentées

Ce tableau contient la liste de toutes les opérations entre CORCAN et le reste du SCC qui ont été éliminées pour produire les états financiers consolidés.

Annexe B

États financiers de CORCAN

Bilan
au 31 mars
(en milliers de dollars)

Données fournies à titre indicatif seulement

	2002-2003	2001-2002
Actif		
Court terme		
Comptes débiteurs		
Gouvernement du Canada	21345	16194
Entités externes	2928	2483
Moins : provision pour créances douteuses	-(383)	-(201)
	23890	18476
Stocks (note 3)	12694	11219
Bétail	4123	3675
Autres	19	103
Total de l'actif	40726	33473
Immobilisations (note 4) au coût	28375	28735
Moins : amortissement cumulé	-(18387)	-(17170)
	9988	11565
Autres		
Charges reportées moins amortissement	640	1169
	51354	46207
Passif		
Court terme		
Créditeurs (Note 5)		
Gouvernement du Canada	6670	5852
Entités externes	7873	6052
Produit comptabilisé d'avance	0	849
	14453	12753

3. Politique sur les états financiers

Indemnités de départ des employé à long terme	2056	1803
	16599	14556
Avoir du Canada		
Capital d'apport	10086	10086
Charges nettes cumulées pour le fonds désigné	44098	36718
Déficit accumulé	19429	15153
	24669	21565
Total du passif et de l'avoir	51354	46207

Note 1 : Des notes afférentes seraient incluses au besoin pour fournir plus de détails; p. ex., pour les débiteurs et les créditeurs des AM et des clients externes, les immobilisations au début, plus les ajouts, moins l'amortissement, etc.

Annexe B

État des résultats d'exploitation

CORCAN

Exercice se terminant le

31 mars

(en milliers de dollars)

Données fournies à titre indicatif seulement

	2002-2003		2001-2002
	Réel	Prévu	Réel
Recettes			
Agroentreprise (y compris foresterie)	10632	10000	10866
Graphiques	4876	5000	2465
Textile	4481	4500	5952
Fabrication	18781	17500	21770
Activités de construction	15347	15000	15481
Formation et activités correctionnelles	16310	16000	16310
	70427	68000	72844
Dépenses			
Coûts des biens vendus			
Agroentreprise (y compris foresterie)	12075	13500	12576
Graphiques	4438	4500	2915
Textile	4666	4400	5584
Fabrication	19970	17500	20060
Activités de construction	15708	16000	14565
	56857	55900	55700
Marge brute	13570	12100	17144
Dépenses d'exploitation	8322	7500	9271
Frais de vente et de commercialisation	4188	4200	4212
Frais d'administration	8406	8500	5238
Coûts du capital	1428	1400	1369
	22344	21600	20090
Perte d'exploitation nette	(8774)	(9500)	(2946)
Autres recettes et dépenses (Note 6)	4498	4500	126
REVENU NET (PERTE NETTE)	(4276)	(5000)	(2820)

Annexe B

État de l'évolution de la situation financière
CORCAN
Exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

Données fournies à titre indicatif seulement	2002-2003	2001-2002
Activités d'exploitation		
Revenu net (perte nette)	-4276	-2820
Plus :		
Provision pour indemnité de départ	324	433
Amortissement	2606	2693
Amortissement pour charges reportées	212	339
	<u>-1134</u>	<u>645</u>
Variations de l'actif et du passif à court terme	-5463	1109
Variations des autres éléments d'actif et de passif :		
Frais reportés	318	-733
Paiements et variations de la provision pour indemnités de départ des employés	-71	-58
Ressources financières nettes fournies (utilisées) par les activités d'exploitation	<u>-6350</u>	<u>963</u>
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	-1030	-1524
Ressources financières nettes fournies (utilisées) par les activités d'investissement	<u>-1030</u>	<u>-1524</u>
Ressources financières nettes fournies (utilisées) et évolution de la charge accumulée au compte de fonds désigné pendant l'exercice	-7380	-561
Charge nette accumulée au compte de fonds désigné en début d'exercice	-36718	-36157
Charge nette accumulée au compte de fonds désigné en fin d'exercice	<u>-44098</u>	<u>-36718</u>

Les notes afférentes (non incluses) font partie intégrante de ces états financiers.

Annexe B

**État du surplus (déficit) accumulé
CORCAN
Exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)**

Données fournies à titre indicatif
seulement

	2002-2003	2001-2002
Solde de début d'exercice	-15153	-12333
Revenu net (perte nette)	<u>-4276</u>	<u>-2820</u>
Solde de fin d'exercice	<u>-19429</u>	<u>-15153</u>

Fonds renouvelable CORCAN

Notes afférentes aux états financiers

1. AUTORISATIONS ET OBJECTIFS

Le Fonds renouvelable CORCAN a été établi en vertu de la *Loi de crédits n° 4 de 1991-1992*, qui autorisait l'exploitation du Fonds à compter du 1^{er} avril 1992 pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs selon les termes établis par le Conseil du Trésor.

Une autorisation permanente continue du Parlement autorise le Fonds à effectuer des paiements à partir du Trésor pour subvenir aux besoins du fonds de roulement, d'acquisitions d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 45 000 000 \$.

Au départ, un montant de 15 217 833 \$ a été imputé à l'autorité de ce Fonds et représente les avoirs nets au Fonds au début de l'exercice 1992-1993. Une autre autorisation permanente a été approuvée le 8 juin 2000 pour absorber le déficit au chapitre de la rémunération de l'exercice en cours. Le montant supplémentaire de 142 385 \$ a été constaté dans le calcul de l'autorisation inutilisée/utilisée du présent exercice.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative depuis l'exercice d'acquisitions comme suit :

Équipement de production	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Équipement de traitement électronique des données (TED)	3 ans
Véhicules motorisés	5 ans

Régime de retraite

Les employés de CORCAN, une agence au sein du Service correctionnel du Canada financée par le Fonds renouvelable CORCAN, sont soumis à la *Loi sur la pension de la fonction publique* et à la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*. La participation du gouvernement du Canada au coût du régime est comprise dans le montant imputé au Fonds à titre de prestations aux employés. Le paiement actuel de la pension est pris à même le Compte de pension de retraite de la fonction publique et le Compte de prestations de retraite supplémentaires.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi des employés s'accumulent avec leurs années de service au gouvernement du Canada, tel que prévu dans leurs conventions collectives. Le coût de ces indemnités est inscrit aux comptes au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit.

Frais reportés

Les frais reportés, composés des coûts de recherche et de développement de fabrication et de mise en œuvre de systèmes financiers informatisés, sont amortis selon la méthode linéaire. Les périodes d'amortissement sont fondées sur les bénéfices économiques futurs de ces coûts.

Stocks

Les stocks sont évalués comme suit : les produits en cours et les produits finis sont évalués au coût normalisé et les matières premières au coût réel.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les recettes et les dépenses sont comptabilisées dans l'exercice où elles surviennent indépendamment de la date du paiement.

3. STOCKS

(en milliers de dollars)

	2000		1999
	\$		\$
Matières premières (au coût réel)			
Travaux en cours (au coût normalisé)			
Produits finis (au coût normalisé)			
Provision pour stocks désuets			

4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)

Immobilisations

	Solde de début d'exercice	Rajustement des acquisitions	Aliénations et solde de fin d'exercice
Équipement de production			
Mobilier et équipement de bureau			
Équipement de traitement électronique des données			
Véhicules motorisés			

Amortissement accumulé

	Solde de début d'exercice	Rajustement des acquisitions	Aliénations et solde de fin d'exercice
Équipement de production			
Mobilier et équipement de bureau			
Équipement de traitement électronique des données			
Véhicules motorisés			

5. PASSIF À COURT TERME

(en milliers de dollars)

Voici les détails des passifs exigibles :

Créditeurs :	2000	1999
	\$	\$
Gouvernement du Canada		
Créditeurs réguliers interministériels		
Avantages sociaux à transférer au Conseil du Trésor		
Prestations d'assurance-maladie		
Régime d'avantages sociaux		
Impôt prélevé – Revenu Canada		
Intérêt à payer – Finance		
Tiers		
Produit comptabilisé d'avance		

6. POSTES EXTRAORDINAIRES

Comprend :

Financement supplémentaire du SCC
Recettes et rajustements divers

Annexe C

États financiers internes

État de la situation financière

Un état de la situation financière interne est préparé pour les secteurs suivants :

- par secteur d'activité,
- région,
- centre de responsabilité.

Cet état présente la situation financière du SCC quant à son actif, son passif et son actif/passif net à la fin d'une période comptable et aide l'utilisateur à évaluer la position de l'entité à une date précise.

Service correctionnel du Canada
État de la situation financière (non vérifié)
au 31 mars xxxx
(en milliers de dollars)

	Exercice courant Réal	Exercice précédent Réal
ACTIF		
Actif financier		
Liquidités		
Débiteurs (tableau 1)		
Stocks destinés à la revente		
Prêts, placements et avances (tableau 2)		
Total des actifs financiers	_____	_____
Actif non financier		
Charges payées d'avance (tableau 3)		
Stocks non destinés à la revente		
Immobilisations (tableau 4)		
Total de l'actif non financier	_____	_____
Total de l'actif	_____	_____
PASSIF		
Créditeurs et passif éventuel		
Provisions pour avantages sociaux		
Baux de location-acquisition (tableau 5)		
Produit comptabilisé d'avance (tableau 6)		
Autre passif (tableau 7)		
Total du passif	_____	_____
ACTIF/PASSIF NET (tableau 8)	_____	_____
Total	_____	_____
Éventualités (note 2)		
Engagements (tableau 11)		

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État des résultats d'exploitation

Un état des résultats d'exploitation internes est préparé pour les secteurs suivants :

- par secteur d'activité,
- région,
- centre de responsabilité.

La raison d'être de cet état est de présenter les résultats financiers des activités du SCC pour l'exercice en divulguant les recettes, les dépenses et les résultats d'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité axée sur les charges conformément au Manuel du CCSP, ch. 1500.

État des résultats d'exploitation pour l'exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2002-2003		2001-2002
	Réel	Prévu	Réel
Recettes			
Prise en charge			
Garde			
Réinsertion sociale			
Gestion générale			
Total des recettes			
Dépenses			
Salaires et avantages des employés			
Provision pour avantages sociaux (congés et heures supplémentaires)			
Transport et communications			
Information			
Services professionnels et spéciaux			
Locations			
Achat de services de réparation et d'entretien			
Services publics, fournitures et approvisionnements			
Amortissement			
Perte après aliénation d'immobilisations			
Autres dépenses			
Total des dépenses			
Résultats nets d'exploitation	545	710	815

Les notes complémentaires (non incluses) font partie intégrante des présents états financiers.

Annexe D

Tableau du lien entre les comptes de rapports financiers (CRF) dans les états financiers et les codes du SCC

À INSÉRER PLUS TARD

Annexe E

Articles d'exécution utilisés par SCC pour constater les opérations d'achat et de vente avec CORCAN

02605	Fret et expédition - CORCAN
03202	Services d'imprimerie - CORCAN
04155	Activités correctionnelles et de formation - CORCAN
04574	Autres services - CORCAN
06104	Entretien de terrains - CORCAN
06202	Réparation et entretien de bâtiments - CORCAN
06312	Autre réparation équipement - CORCAN
06502	Services aux locataires – CORCAN
07208	Rations / Repas - CORCAN
07501	Fournitures et équipement de bureau <\$10K - CORCAN
07524	Fournitures et accessoire de cellule/aires de détente <\$10K - CORCAN
07761	Fournitures d'immeubles - CORCAN
07855	Uniformes - CORCAN (en avons-nous?)
07804	Autres vêtements - CORCAN
08302	Construction par CORCAN
09304	Mobilier - bureau accessoire fixe >10K - CORCAN
09352	Mobilier des cellules de plus de 10 000 \$ - CORCAN
12412	Autres achats de CORCAN non spécifiés ailleurs
14612	Autres recettes de CORCAN non spécifiées ailleurs

Filename: 03 - from translation french final.doc
Directory: C:\Program Files\Adobe\Acrobat
4.0\Acrobat\plug_ins\OpenAll\Transform\temp
Template: C:\Program Files\Microsoft Office\Templates\Normal.dot
Title: POLITIQUE SUR LES ÉTATS FINANCIERS
Subject:
Author: Bureau de la Traduction
Keywords:
Comments:
Creation Date: 15/05/2001 10:40 AM
Change Number: 6
Last Saved On: 29/05/2001 11:22 AM
Last Saved By: CSC-SCC
Total Editing Time: 10 Minutes
Last Printed On: 29/05/2001 11:23 AM
As of Last Complete Printing
Number of Pages: 34
Number of Words: 7,288 (approx.)
Number of Characters: 40,816 (approx.)